



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION
DE WALLIS ET FUTUNA**

**DE L'ALLOCATION TERRITORIALE
AU TITRE DU 11^e FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

Wallis et Futuna et la Commission européenne sont convenus de ce qui suit :

La Commission européenne, représentée par M. Neven MIMICA et le territoire de Wallis et Futuna, représenté par M. Jean Francis TREFFEL, Préfet, Administrateur supérieur du territoire des îles Wallis et Futuna et Ordonnateur Territorial du 11^e FED (ci-après les parties) se sont entendus en vue de déterminer les orientations générales de la coopération entre le territoire de la Wallis et Futuna et l'Union européenne.

Sur la base de ces discussions, le présent document de programmation de Wallis et Futuna a été établi pour la période de programmation sous le 11^e FED 2014-2020, en conformité avec les provisions de l'association des Pays et Territoires d'outre-mer à l'Union européenne, telles que mentionnées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en particulier l'article 198, ainsi que la Décision du Conseil 2013/755/CE du 25 Novembre 2013 portant sur l'Association de l'outre-mer, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Signatures

Pour la Commission européenne

Pour Wallis et Futuna

Date :

Date :

Lieu :

Lieu :

PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION	06
Synthèse.....	06
1.Objectifs de la coopération financière de l'UE avec Wallis et Futuna	07
2.Agenda politique de Wallis et Futuna	07
– Un territoire à la situation économique particulière et fragile	07
– La stratégie de Développement des îles Wallis et Futuna 2016-2030 : de nouvelles perspectives pour le développement du territoire	08
– La contribution de l'Etat au développement durable du territoire.....	09
– Evaluation de la coopération passée et présente avec l'Union européenne.....	09
3.La stratégie de réponse de l'UE : choix du secteur de concentration.....	09
– Cohérence et continuité du soutien de l'UE au désenclavement du territoire.....	09
– Capacité institutionnelle du territoire à mettre en œuvre le développement numérique	10
– Le développement numérique, relais de croissance pour l'archipel	10
PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL	12
Indentification.....	12
Motif	13
1. Contexte.....	13
1.1. Contexte sectoriel/national	13
1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE	14
1.1.2 Analyse des parties prenantes	15
1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes	15
1.2 Autres domaines d'évaluation	16
1.2.1 Valeurs fondamentales.....	16
1.2.2 Politique macroéconomique	16
1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP).....	16
1.2.4 Transparence et contrôle du budget.....	17
2. Risques et hypothèses	17
3. Enseignements tirés, complémentarité et questions transversales.....	18
3.1 Enseignements tirés	18
3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs	18
3.3 Questions transversales.....	19
4. Description de l'action.....	19
4.1 Objectifs/résultats	19
4.2 Principales activités	21
4.2.1 Appui budgétaire	21
4.2.2 Appui complémentaire.....	21
4.3 Logique d'intervention	22
5. Mise en œuvre.....	22
5.1 Convention de financement	22
5.2 Période indicative de mise en œuvre	22
5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire.....	23
5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire	23
5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire.....	23
5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire	24
5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire.....	24
5.4.1 Budget indicatif	24

5.4.2	Gestion indirecte avec le territoire de Wallis et Futuna pour le marché de service d'assistance technique en faveur des services de l'Administration supérieure du territoire des îles Wallis et Futuna	24
5.4.3	Arrangements et calendrier pour les déboursements	24
5.5	Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions.....	25
5.6	Structure organisationnelle et responsabilités	27
5.7	Suivi des résultats et rapports	28
5.8	Évaluation	28
5.9	Audit	28
5.10	Communication et visibilité.....	29
ANNEXE 1 – Les chiffres clés (STSEE 2013)		30
ANNEXE 2 – Cadre d'évaluation des performances (CEP) de la stratégie sectorielle de développement numérique.....		32

Liste des sigles et abréviations

ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line
CCIMA	: Chambre de Commerce, des Industries, des Métiers, de l'Artisanat
CRS	: Contrat de Réforme Sectorielle
DEC	: Direction de l'enseignement catholique
FED	: Fonds Européen de Développement
GPF	: Gestion des Finances Publiques
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
ODD	: Objectifs de Développement Durable
PIB	: Produit Intérieur Brut
PEFA	: Public Expenditure and Financial Accountability
PTOM	: Pays Territoire d'Outre-Mer
SCOPPD	: Service de Coordination des Politiques Publiques et de Développement
SIG	: Système d'information géographique
SITAS	: Service de l'inspection du travail et des affaires sociales
THD	: Très Haut Débit
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
UE	: Union Européenne
WF	: Wallis et Futuna

PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION

Synthèse :

Le territoire des îles Wallis et Futuna est un pays et territoire d'outre-mer de l'Union européenne rattaché à la France. Situé dans le Pacifique Sud, il a une population de 12 197 habitants sur une surface de 142 km². Le territoire a déjà bénéficié du soutien financier de l'Union européenne, sous forme d'approche projet, sous le 9^e et 10^e FED, avec les montants respectifs de 16,32 millions d'EUR et 16,49 millions d'EUR.

Pour relever le défi d'un développement durable, le territoire a décidé de concentrer ses efforts sur son désenclavement géographique, économique et numérique, indispensables à l'insertion économique mondiale et en premier lieu dans son environnement régional et ainsi compenser les handicaps liés à son éloignement et à son isolement géographique.

L'objectif général du programme d'appui de l'Union européenne (UE) au secteur du développement numérique de Wallis et Futuna est le désenclavement du territoire par voie numérique et, par conséquent, l'amélioration des conditions socioéconomiques de la population grâce aux opportunités que le renforcement de la connectivité numérique apportera au territoire.

Le désenclavement numérique du territoire sera réalisé à travers son raccordement au câble sous-marin de haut débit entre Samoa et Fidji. Le choix du raccordement au câble sous-marin *Tui Samoa* est le fruit d'un travail de réflexion et d'analyse mené par le territoire en concertation avec l'Etat.

Le programme appuiera la mise en œuvre de la politique sectorielle du développement numérique de Wallis et Futuna 2016-2021 qui est en cohérence avec la "Stratégie générale de développement des îles de Wallis et Futuna 2016-2030". Les objectifs spécifiques du programme sont :

- l'amélioration de la connectivité numérique par le raccordement à la fibre optique et le déploiement du réseau terrestre ;
- le développement des usages des Technologies d'Information et de la Communication (TIC) (e-santé, e-formation, e-administration, e-économie) ;
- le renforcement de la coopération régionale ;
- le développement économique à travers l'amélioration de l'attractivité du territoire aux entreprises extérieures et la création de nouvelles activités économiques locales (secteur tertiaire).

L'action est en ligne avec la priorité "Prospérité" du nouveau consensus européen pour le développement¹ "Notre monde, notre dignité, notre avenir". A travers le développement numérique de Wallis et Futuna, l'action vise à rendre le territoire plus accueillant pour les entreprises, développer les capacités à travers les formations et la connaissance et créer ainsi les conditions nécessaires pour une croissance inclusive et durable avec des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes. Le programme s'inscrit dans l'Agenda 2030² et il est en phase avec l'Objectif Développement Durable (ODD) n°8 "Accès à des emplois décents"

¹ *Le consensus européen pour le développement*, déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée: «Le consensus européen» signé le 20 décembre 2005, tel que publié le 24 février 2006 (2006/C 46/01, JO C 46, p. 1).

² *Transformer notre monde: le programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015 (A/RES/70/1).

puisque le développement numérique favorise les activités productives, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et la croissance des petites et moyennes entreprises.

Le programme d'appui à la stratégie du développement numérique répond aux principaux défis que le territoire de Wallis et Futuna doit relever dont notamment l'arrêt de l'exode massif et continu de la population et des jeunes.

L'action est en continuité et en cohérence avec les précédents appuis dans le cadre du 9^e et 10^e FED qui ont également porté sur le désenclavement du territoire à travers le renforcement de la desserte maritime et l'amélioration des infrastructures portuaires.

Elle sera mise en œuvre par un contrat de réforme sectoriel (CRS) option préférée pour les Pays et Territoire d'Outre-mer (PTOM). Une assistance technique est prévue à travers l'appui complémentaire pour renforcer les capacités du territoire dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique sectorielle et des indicateurs de performance.

1 - Objectifs de la coopération financière de l'UE avec Wallis et Futuna

Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE), et notamment l'article 198, précise que le but de l'association de l'Union avec les PTOM est « *la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble* ». Ce même article indique également que « *l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent.* ». L'article 203 du TFUE rappelle que, sur proposition de la Commission, le Conseil établit « *les dispositions relatives aux modalités et à la procédure de l'association entre les pays et territoires et l'Union* ». Ainsi, datée du 25 novembre 2013, la décision du Conseil dite Décision d'association d'outre-mer (2013/755/UE) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Wallis et Futuna, collectivité d'Outre-mer française, est associée à l'Union européenne (UE) sous le statut de Pays et Territoires d'Outre-mer, association régie par la DAO. Ce partenariat repose sur trois grands piliers: le renforcement de la compétitivité, le développement de la capacité d'adaptation et la réduction de la vulnérabilité, et la coopération et l'intégration entre les PTOM et d'autres partenaires et régions voisines.

Les articles 75 et suivants définissent le 11^e Fonds européen de Développement (FED) comme l'instrument financier principal de l'aide de l'UE aux PTOM sur la période 2014-2020. Une enveloppe indicative de 19.6 millions d'EUR a été allouée à Wallis et Futuna qui a décidé de la consacrer au secteur des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre d'un contrat de réforme sectorielle. Ce choix s'inscrit dans le cadre de la DAO dans la mesure où le territoire s'engage dans une politique ayant pour objectif la réduction de sa vulnérabilité liée à son éloignement et son isolement géographique et de favoriser son insertion régionale ainsi que dans l'économie mondiale.

Ces extraits de la législation européenne applicables aux PTOM forment ainsi la base pour définir un appui financier au programme de développement de Wallis et Futuna.

2- Agenda politique de Wallis et Futuna

Un territoire à la situation économique particulière et fragile

Avec une population de 12 197 habitants en 2013, le territoire de Wallis et Futuna a un potentiel économique limité en raison de son isolement géographique et de sa faible masse critique démographique. Le territoire connaît un phénomène de déclin démographique très inquiétant (baisse de 18 % de la population entre 2003 et 2013). L'économie du territoire est dépendante des investissements publics et des importations, sachant que le budget de la Collectivité est

quasi-exclusivement alimenté par les produits des taxes à l'importation, les subventions de l'État et quelques emprunts. Les exportations sont inexistantes. L'emploi local est caractérisé par une prédominance dans le secteur public (60%). L'emploi dans le secteur privé, concentré sur les secteurs du commerce, du BTP et de l'agriculture, est instable, car trop dépendant de la commande publique. Dans ces conditions, la population en âge de procréer s'expatrie pour les études supérieures ou pour chercher du travail. Le territoire doit faire face à une émigration massive et régulière depuis 15 ans (plus de 300 départs par an).

Dans un contexte de fort déficit commercial causé par l'absence d'exportations, l'économie de Wallis et Futuna dépend de la consommation intérieure qui est ralentie en raison de la diminution continue de la population. La consommation des ménages sera alimentée de manière conjoncturelle par les augmentations de salaires³ des agents permanents de l'administration obtenues à la suite d'un conflit social ainsi que par l'effet de la mise en œuvre de la péréquation tarifaire de l'électricité qui alignera progressivement le tarif local sur celui de la métropole⁴.

Le désenclavement de l'archipel constitue l'une des priorités politiques des autorités du territoire en faveur du développement économique. Cette priorité est rappelée dans la nouvelle stratégie de développement du territoire 2016-2030 qui définit les grandes orientations de développement pour les quinze prochaines années.

La stratégie de développement des îles Wallis et Futuna 2016-2030 : de nouvelles perspectives pour le développement du territoire

Pour relever le défi du développement durable, le territoire a décidé de poursuivre ses efforts en faveur de son désenclavement géographique, économique et numérique, indispensable pour pouvoir s'insérer dans l'économie mondiale et en premier lieu dans son environnement régional et ainsi compenser les handicaps de l'éloignement et de l'isolement géographiques. Cet objectif est au cœur de la « stratégie de développement des Îles Wallis et Futuna 2016-2030 » qui a pour finalité d'inverser le phénomène de déclin démographique en renforçant l'attractivité du territoire et en créant de l'activité économique et donc de l'emploi.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes majeurs : les objectifs à long terme, les actions préalables qui conditionnent le développement et les orientations stratégiques. La stratégie est déclinée en stratégies sectorielles tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et culturels dans une perspective de développement durable. Son élaboration a été menée de manière consultative et participative avec les acteurs socio-économiques, les élus et les autorités coutumières, avec l'appui des services de l'État et du territoire.

Les objectifs à long terme sont :

- Préserver et valoriser le cadre de vie,
- Consolider et renforcer les fondements de la société,
- Lutter contre le dépeuplement par un développement partagé et créateur de richesses,
- Favoriser la coopération régionale.

Les orientations stratégiques qui permettront la création de richesses et l'emploi développant ainsi la consommation intérieure sont : le développement des activités tertiaires délocalisées, le tourisme, la politique de la mer appelée « l'économie bleue » et la valorisation du secteur primaire. La mise en œuvre des orientations s'accompagnera de la poursuite de l'aménagement du territoire.

Les objectifs à long terme et les orientations stratégiques reposent sur des préalables qui en conditionnent la réalisation de manière impérative. Ces préalables sont la sécurisation du foncier, la modernisation du système de gouvernance, la structuration du tissu économique et la formation.

³ La mesure des « bas salaires » dont les premiers versements sont réalisés depuis juillet 2016.

⁴ Le tarif métropolitain est 4 fois moins élevé que celui du Territoire. Cette mesure s'applique depuis le 1^{er} juillet 2016.

Le développement du numérique est un élément fondamental de la stratégie de développement du territoire dans une économie mondialisée et numérique. En effet, cela permet pour un territoire isolé et éloigné des grandes zones de l'économie mondiale d'effacer le handicap des distances et des délais. Le territoire pourra ainsi avoir accès à cette économie. Le développement de ce secteur profitera par ailleurs à l'éducation, à la santé, aux administrations dans une perspective de connexion à des réseaux extérieurs d'activités sur lesquels il sera possible de s'appuyer pour pallier l'insuffisance de l'offre locale. Associé à l'attractivité fiscale du territoire en l'absence de toute forme d'imposition, l'accès à du très haut débit favorisera l'accueil d'activités tertiaires délocalisées, créatrices d'emploi (banques, gestion des ressources humaines et de formation, data center, centres d'appels, etc.).

La « stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis & Futuna » a été validée par l'assemblée territoriale le 12 Février 2016.

La contribution de l'Etat au développement durable du territoire

Le Contrat de Développement Etat-Territoire 2012-2017 doté d'un montant de 49.035 millions d'EUR dont 41.8 millions d'EUR à la charge de l'Etat et 7.235 millions d'EUR à celle du territoire a été approuvé le 09 mars 2012 avec pour objectif le renforcement des équipements et des infrastructures dans les secteurs de la santé, l'éducation, les réseaux (aéroports, adduction d'eau, routes), l'environnement, le secteur primaire et l'économie.

La contribution globale de l'Etat pour Wallis et Futuna représente un engagement financier annuel d'un montant de 106 millions d'EUR en 2015. Rapportée à la population, c'est une contribution d'environ 10 000 EUR par habitant, soit le double de celle accordée à la Nouvelle-Calédonie. Cet écart est justifié par celui existant entre le niveau de développement des deux territoires. Le PIB de Wallis et Futuna représente moins de 50% celui de la Nouvelle-Calédonie et environ un tiers du PIB national. Le territoire de Wallis et Futuna souffre d'un réel retard de développement dû en partie à l'éloignement et l'isolement.

Avec le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI), programme destiné au rattrapage du retard de développement des collectivités d'Outre-mer, l'Etat finance depuis 2013 des projets de désenclavement majeurs : téléphonie mobile, capitainerie de Futuna, la protection des zones côtières habitées, à hauteur de 5 millions d'EUR.

Evaluation de la coopération passée et présente avec l'Union européenne

Les projets financés par l'UE au titre du 8^e FED sont liés à l'exploitation durable des ressources terrestres et marines.

Dans le cadre des 9^e et 10^e FED, la coopération porte sur le désenclavement du territoire à travers le renforcement de la desserte maritime et des infrastructures portuaires ainsi qu'à travers celui des capacités locales par la formation et l'appui technique fourni aux services locaux dans l'élaboration et l'exécution (suivi-évaluation) de projets financés par l'UE, l'Etat, le territoire et les organisations régionales. Cette coopération, qui visait principalement à réduire l'impact négatif de l'enclavement du territoire, va se poursuivre dans le cadre du 11^e FED, au travers d'un soutien au développement du secteur numérique, sur la base d'une stratégie sectorielle validée en cours de finalisation par les services du territoire.

3. La stratégie de réponse de l'UE : choix du secteur de concentration

Cohérence et continuité du soutien de l'UE au désenclavement du territoire

S'agissant du développement numérique, secteur de coopération choisi par Wallis et Futuna, la DAO consacre le considérant 14 « aux effets de l'éloignement des PTOM qui constituent un frein à leur compétitivité et, qu'il est dès lors essentiel d'améliorer leur accessibilité ».

Dans le cadre des objectifs généraux cités à l'article 26 de la DAO, il est précisé que « *la coopération dans le domaine de l'accessibilité vise à garantir un meilleur accès des PTOM aux technologies et aux services de l'information et de la communication* ».

L'article 30 de la DAO précise que la coopération dans le domaine des services de technologie de l'information et de la communication (TIC) vise la promotion, dans les PTOM, de l'innovation, la croissance économique et l'amélioration de la vie quotidienne, tant des citoyens que des entreprises. Cette coopération s'attachera, en particulier, à soutenir l'expansion des réseaux et des services des TIC par le développement des services et d'applications dans des domaines à fort impact sur la société.

Pour le 11^e FED, le choix des autorités du territoire d'affecter les 19.6 millions d'EUR au secteur du développement numérique résulte des échanges préliminaires avec les services de la Commission Européenne ainsi que des consultations internes à Wallis et Futuna. Il s'inscrit dans le processus de consultation et d'élaboration de sa stratégie de développement durable à horizon 2030 (Wallis et Futuna 2030), qui implique l'ensemble des acteurs politiques, coutumiers, socio-professionnels et associatifs.

Le développement des services de technologie de l'information et de la communication à Wallis et Futuna contribuera à améliorer son accessibilité et à promouvoir l'innovation avec la création de nouvelles activités économiques, ainsi que de nouvelles méthodes et nouvelles organisations du travail.

L'objectif premier de la stratégie sectorielle de développement numérique du territoire consiste à raccorder le territoire au câble sous-marin *Tui-Samoa* et lui permettre de créer des activités économiques, pour s'insérer au niveau régional et pour offrir aux habitants de nouveaux services, notamment numériques, dans les domaines de la santé, de l'éducation ou encore des démarches administratives simplifiées.

Des plans d'actions ont été établis pour les secteurs de la santé, de l'éducation et des services administratifs et ont identifiés les acteurs institutionnels nécessaires à leur mise en œuvre dans leurs domaines respectifs. Les actions relatives au développement du secteur privé feront l'objet de plans d'actions.

Capacité institutionnelle du territoire à mettre en œuvre le développement numérique

La mise en œuvre et le suivi de la stratégie sectorielle de développement numérique doivent être assurés par une structure de pilotage qui sera déclinée en sous-comités techniques par secteur. Un observatoire des TIC sera mis en place pour assurer un appui méthodologique à la mise en œuvre, le suivi et à l'évaluation de la politique territoriale de développement numérique.

Le recours à **une assistance technique** chargée d'assister les services du territoire pour élaborer un outil de suivi de la politique numérique et identifier des indicateurs de performance (ie cadre macroéconomique, programme d'amélioration de la gestion des finances publiques, transparence budgétaire, indicateurs spécifiques de la politique publique) est demandé. Cette assistance assurera l'accompagnement du personnel de l'Administration supérieure.

Le budget total de la stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna est estimé à environ 32 millions d'EUR, avec une contribution indicative du 11^e FED qui pourrait être de 19 millions d'EUR en appui budgétaire direct et 0.6 millions d'EUR en assistance technique.

Le développement numérique, relais de croissance pour l'archipel

La stratégie de développement de Wallis et Futuna 2017-2030 a pour objectif prioritaire la création d'activités économiques dans le secteur privé et donc d'emplois afin de stopper la baisse démographique. Le désenclavement numérique du territoire est au service de la réalisation de cet objectif.

Le territoire doit faire face à une double insularité (250 km entre les deux îles). Le coût élevé des ressources extérieures et des transports, tout comme les problèmes de desserte aérienne, maritime et numérique, freinent tout développement économique. Malgré un effort considérable fait pour les infrastructures portuaires avec l'appui de l'UE, la desserte aérienne avec la perspective de liaisons aériennes régulières avec son environnement régional (Fidji, Samoa, Tonga) est indispensable puisque le territoire n'est actuellement desservi en moyenne par deux avions par semaine vers l'extérieur et trois en haute saison. Le développement du territoire est tributaire d'une desserte aérienne quotidienne avec le reste du monde. C'est la condition *sine qua non* de la venue de touristes et d'entreprise délocalisées qui permettront le développement d'un marché intérieur à même de générer la création d'activités économiques permettant de satisfaire la consommation.

La desserte numérique assurée actuellement par une liaison satellitaire géostationnaire ne donne accès qu'au faible débit. Elle est donc incompatible avec toute forme de développement économique. La connexion à un câble sous-marin permettra l'accès à du haut et très haut débit et, donc, le développement d'activités nouvelles et la rationalisation des coûts de transports (télémédecine, formation à distance, visioconférence, etc.).

Principaux défis à relever

- Stopper l'émigration massive de la population ;
- Permettre le développement socio-économique du territoire par son désenclavement numérique et physique ;
- Favoriser l'émergence d'activités économiques, éducatives et de soins reliant un territoire particulièrement isolé au reste du monde ;
- Réduire la vulnérabilité en matière d'environnement et face aux effets du changement climatique.

PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL

Identification

1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS	Appui budgétaire à la stratégie numérique du territoire de Wallis et Futuna Numéro CRIS: 2016/038-908 financé par Fonds européen de développement			
2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation	Pacifique, territoire des îles Wallis et Futuna L'action sera menée à l'endroit suivant: Les îles de Wallis et de Futuna			
3. Document de programmation	Programme territorial 11 ^e FED Wallis et Futuna			
4. Secteur de concentration/domaine thématique	Développement de services de technologie de l'information et de la communication			
5. Montants concernés	Coût total estimé: 19 600 000 EUR Montant total de la contribution du FED: 19 600 000 EUR pour l'appui budgétaire dont 19 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire 400 000 EUR au titre de l'appui complémentaire 200 000 EUR au titre de l'évaluation/audit			
6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre	Appui budgétaire Gestion directe – appui budgétaire: contrat de réforme sectorielle Gestion indirecte avec le territoire des îles Wallis et Futuna pour le marché de service d'assistance technique en faveur des services de l'administration supérieure du territoire de Wallis et Futuna			
7. a) Code(s) CAD b) Principal canal de distribution	220 Communications 22040 Technologies de l'information et de la communication			
8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)	Objectif stratégique général	Non ciblé	Objectif important	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de Rio	Non	Objectif	Objectif

		ciblé	important	principal
	Diversité biologique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»	NA			
10. ODDs	<p><u>Objectif n°8 (principal)</u> – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p><u>Objectif n° 3</u> – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p><u>Objectif n° 4</u> – Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>			

Motif

1. Contexte

Le déclin démographique que connaît le territoire (baisse de 18 % de la population entre 2003 et 2013) est très inquiétant. Son faible niveau de compétitivité et de développement économiques est dû à son isolement géographique; ce qui l'a conduit à prioriser une politique de désenclavement territorial, économique et numérique et de création de richesses jugée indispensable. S'insérer dans son environnement régional ainsi que dans l'économie mondiale lui permettra de compenser ses désavantages. La « *stratégie de développement des îles Wallis et Futuna 2016-2030* ⁵ » met ainsi l'accent sur la création de richesses et d'activités tout en maintenant la modernisation des infrastructures et le désenclavement du territoire. L'atteinte de ces objectifs ne se réalisera que par la mise en place de conditions préalables favorables au développement de l'emploi, ce qui constitue désormais une priorité absolue. Ces critères relèvent de la sécurisation du foncier, l'adaptation du système de gouvernance, la structuration du tissu économique et l'amélioration du niveau de formation de la population.

1.1 Contexte sectoriel

Le développement du secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (NTIC) s'inscrit dans la perspective d'amélioration de l'accessibilité et des richesses résultant de l'accès à de nouveaux services numériques, représentant ainsi une opportunité de développement de l'économie du territoire. Ce secteur touche l'ensemble des domaines (économie, santé, éducation, administration) et est le plus dynamique de l'économie mondiale. Selon « *l'étude de l'amélioration de la connectivité extérieure de Wallis et Futuna en matière de communications électroniques* » en 2014, la contribution nette actualisée du haut-

⁵ <http://www.wallis-et-futuna.pref.gouv.fr/content/download/1929/16425/file/Projet%20de%20strat%C3%A9gie%20de%20d%C3%A9veloppement%20WF%202015-2030.pdf>

débit au PIB⁶ se situerait entre 16 et 23 millions d'EUR sur les 10 premières années de service de la nouvelle solution de connectivité à Wallis et Futuna (WF).

Le territoire met en œuvre une logique de développement innovante dans ce secteur pour une connectivité plus fiable et performante. En effet, l'essor d'internet reste faible en raison de ses tarifs d'accès élevés⁷ qui freinent ainsi son utilisation. En plus d'un tarif élevé s'ajoute l'inconvénient de faibles débits dus à une connectivité par liaison satellitaire géostationnaire à capacité limitée⁸.

Le territoire a adopté le 12 février 2016 un cadre d'intervention pour développer ce secteur et orienter l'action des pouvoirs publics et des acteurs privés.

1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE

La «*stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis & Futuna* » 2016-2021 a pour objectif le désenclavement territorial par voie numérique et par conséquent son développement économique et social. La stratégie sectorielle de développement numérique des îles Wallis et Futuna vise six objectifs : (i) Accéder au Très Haut-Débit (THD) en améliorant la connectivité numérique du territoire pour tous (ménages, administrations et entreprises) ; (ii) Améliorer et diversifier l'offre et la qualité des services de santé pour la population ; (iii) Valoriser les compétences des wallisiens et futuniens pour renforcer l'attractivité du territoire en mettant le numérique au service de l'éducation pour préserver le niveau de formation de la population ; (iv) Faire de l'Administration un facilitateur du développement ; (v) Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional en utilisant le numérique pour une meilleure participation dans les instances régionales de coopération et de nouveaux partenariats avec les États voisins ; et (vi) Développer le secteur privé et l'économie du territoire en capitalisant le numérique pour attirer des entreprises et ainsi développer une nouvelle offre de services dans le secteur tertiaire et développer l'activité économique locale par les TIC.

La stratégie numérique constitue un pilier de la «*Stratégie de développement durable des Îles Wallis et Futuna 2016-2030* ». Cette stratégie numérique répond aux préoccupations des acteurs locaux qui ont été associés à son élaboration. La société civile a été consultée sur les objectifs et la planification de la stratégie numérique. Ainsi, le projet a fait l'objet d'une diffusion auprès du Conseil consultatif économique social et environnement et la chambre de commerce, d'industrie, des métiers et d'agriculture - CCIMA (novembre 2015) et du conseil du territoire (décembre 2015) avant d'être approuvé par l'Assemblée territoriale en février 2016.

Le budget indicatif de la mise en œuvre de la stratégie 2016-2021 est estimé à 32 millions EUR dont 19.6 millions EUR de la contribution du FED. Le territoire dispose de ressources propres, de dotations de différents ministères et d'outils de financement plus spécifiques tels que le contrat de développement ou le fond exceptionnel d'investissements.

Le choix du raccordement au câble sous-marin Fidji/Samoa est le résultat d'un travail d'analyses techniques et financières; les études effectuées ont déterminé qu'il existe d'autres options. Cependant soit elles demandent des investissements beaucoup plus importants (environ 10 fois plus, pour relier un câble sous-marin propre jusqu'aux îles Fidji), soit elles donneront pour ce

⁶ Produit intérieur brut

⁷ Le tarif mensuel pour 128 kbits/s est compris entre 63 et 83 EUR, pour 1Mbits/s 650 EUR en 2016.

⁸ La capacité en liaison descendante est de 40 mbits/s.

même coût, une bande passante de très mauvaise qualité, qui ne permettrait pas la mise en place d'une économie numérique (en augmentant la bande passante satellitaire).

En accord avec les objectifs de la stratégie numérique, le prix qui sera payé par le consommateur pour la connexion ADSL⁹ de 1.024Mbit/s passerait de 650 euros (prix actuel) à environ 40 euros mensuel. Ce prix sera définitivement et officiellement fixé par l'assemblée territoriale sur la base du coût effectif du service.

1.1.2 Analyse des parties prenantes

Les principales parties prenantes de l'intervention de l'UE sont à la fois ceux qui coordonnent, mettent en œuvre la stratégie de développement numérique et les bénéficiaires de ces activités liées au développement du numérique à Wallis et Futuna.

Les acteurs de la stratégie sont le territoire, les élus, la chefferie, l'Etat, les services administratifs et techniques, les assistants techniques en appui aux services locaux, la chambre de commerce, les entreprises, les établissements scolaires, l'agence de santé.

Les structures institutionnelles pour la mise en œuvre de la politique sont adéquates dans les secteurs liés à la connectivité, santé, éducation et administration publique : les services administratifs et la CCIMA seront chargés de promouvoir les investissements extérieurs et d'accompagner les porteurs de projets liés au développement du numérique sur le territoire. Des ressources humaines propres à l'administration supérieure du territoire, seront dédiées à la coordination de la mise en œuvre de la politique. En appui complémentaire, une assistance technique sera mise en place, pour assister le territoire dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique numérique et plus particulièrement le SCOPPD¹⁰. Ce dernier tient un rôle de coordonnateur entre les différents acteurs qui mettent en œuvre la stratégie de développement numérique et assurera le secrétariat du comité de pilotage de cette stratégie sectorielle¹¹. Ce comité est composé du Préfet (Ordonnateur territorial du FED), des représentants de l'assemblée territoriale et des représentants des services techniques et administratifs compétents du territoire.

Plus particulièrement, la stratégie du développement numérique bénéficiera à tous les usagers confondus, notamment aux grands comptes (administration, services publics de santé, d'éducation, aéroports, entreprises), aux ménages mais aussi aux médecins/infirmiers, patients, corps enseignant et administratif, élèves, organisations de formation à distance et professionnelle, salariés ou demandeurs d'emploi, monde de l'entreprise, investisseurs potentiels, touristes, etc.

1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes

Le déclin démographique touche surtout les jeunes. La situation économique particulière et fragile du territoire est le signal d'alerte obligeant les décideurs locaux à mettre en place les mesures nécessaires pour enrayer cet exode de la main d'œuvre vers l'extérieur.

Le développement numérique représente un des leviers du développement durable pour le territoire. Il permettra de le désenclaver, d'offrir de nouvelles perspectives de développement économique et social, de renforcer la coopération régionale et de compenser les inconvénients issus de son isolement et éloignement géographiques.

⁹ Asymmetric Digital Subscriber Line

¹⁰ Service de Coordination des Politiques Publiques et de Développement

¹¹ Créé par arrêté n°2015-521 du 18 novembre 2015

Les domaines d'appui prioritaires au titre de la présente action sont :

- le renforcement de la connectivité numérique du territoire par le projet de raccordement numérique permettant un accès très haut débit (THD) favorisera l'intégration régionale de Wallis et Futuna, le développement de sa coopération, l'attractivité des entreprises extérieures et la création d'activités économiques locales. Les atouts spécifiques du territoire pourront alors être valorisés et amener les entreprises à choisir de s'implanter et se développer à Wallis et Futuna. Aussi, le THD permettra aux habitants d'accéder à de nouveaux services, notamment les services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation, etc.
- le développement des services de santé, d'éducation et l'amélioration de l'efficacité des services administratifs.
- le développement de l'économie à travers l'amélioration de l'attractivité du territoire aux entreprises extérieures et la création de nouvelles activités économiques locales (secteur tertiaire) grâce aux TIC. Les actions relatives au développement du secteur privé seront consolidées et concrétisées par l'élaboration de plans d'actions.
- la formation et le recrutement de personnel (dans certains cas, de façon temporaire) afin d'assurer le pilotage dans l'adoption, l'intégration des TICs dans les secteurs clés en particulier celui de la santé, pour la gestion du SIG, en appui et pour la promotion des investissements du secteur tertiaire, la numérisation des archives, les politiques de promotion des outils TICs auprès de la population.

1.2 Autres domaines d'évaluation

1.2.1 Valeurs fondamentales

Le territoire de Wallis et Futuna est une Collectivité d'outre-mer de la République française dans laquelle les droits de l'homme et les valeurs fondamentales de la démocratie et de l'Etat de droit s'appliquent.

1.2.2 Politique macroéconomique

L'administration supérieure poursuit, avec le soutien de l'Etat, une politique macroéconomique orientée vers la stabilité qui mérite d'être soutenue par l'UE. La politique menée vise à maintenir une croissance équilibrée et un budget viable, ainsi qu'une réduction des inégalités sociales. Ces objectifs et politiques contribueront à la stabilité du territoire.

1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)

La gestion des finances publiques à WF est conforme aux règles françaises disposant ainsi d'un solide dispositif. Le territoire de Wallis et Futuna est dotée d'un système crédible et adéquat de gestion des finances publiques. Le diagnostic effectué lors de la mission d'assistance technique de programmation note un progrès significatif en 2014 et 2015. Ainsi, le territoire dispose: de systèmes d'information interconnectés assurant l'automatisation du système de gestion de la dépense publique permettant ainsi d'assurer la traçabilité et de sécuriser la chaîne de la dépense; d'un compte unique à la direction des finances publiques (ancien trésor public) à couverture large incluant la plupart des ressources des établissements qui reçoivent des subventions de l'Etat ; de bilans et compte de résultats ainsi que de balances générales des comptes produits de façon régulière.

Les réformes restant à mettre en œuvre devraient permettre en priorité une programmation budgétaire pluriannuelle harmonisée, la fluidification de la chaîne de la dépense et une meilleure prise en compte des résultats.

Concernant les marchés publics, les nouvelles règles passées par l'Etat depuis 2016 seront étendues progressivement au territoire afin d'harmoniser les procédures. Ces nouvelles règles visent à renforcer la transparence des marchés publics, l'efficacité de la lutte contre la corruption et la fraude et garantir les voies de recours efficaces.

Une évaluation PEFA sera conduite en 2017 sous financement TCF

1.2.4 *Transparence et contrôle du budget*

L'une des priorités d'un budget moderne est de stabiliser le calendrier budgétaire par l'adoption d'un décret définissant les différentes étapes de sa préparation et ainsi garantir une présentation dans les délais à l'assemblée territoriale. Cette condition est remplie à Wallis et Futuna.

En matière de contrôle externe, la Cour des Comptes, produit un rapport annuel sur l'exécution du budget qui est disponible tout comme les déclarations de conformité.

2. *Risques et hypothèses*

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Risques : instabilité macroéconomie, chocs externes, dette, système financier	Faible	L'économie de Wallis et Futuna est soutenue par l'Etat; il n'y a pas de dépendance externe.
L'introduction des technologies ne change pas la tendance, n'apporte pas de créations d'emplois sur le territoire (Le territoire n'est pas devenu plus attractif et compétitif aux investissements) et l'exode de la population continue.	Moyen	La stratégie prévoit de mettre l'accent sur (1) une adoption effective des TIC par les citoyens et entreprises et l'inclusion numérique des secteurs vulnérables ; (2) la formation, des réorganisations de procédure adaptées et pertinentes dans les services de l'éducation, de la santé et de l'administration en général ; (3) une stratégie efficace, avec des cibles bien choisies des objectifs réalistes et bien coordonnés pour attirer des investissements et la création d'entreprises dans le tertiaire ou les services en lignes/à distance.
Risque de ne pas avoir les budgets complémentaires au FED pour financer la stratégie numérique.	Faible	Les contrats de développement avec l'Etat suivent une budgétisation pluriannuelle et incluront les allocations indicatives pour les actions de la stratégie sectorielle de développement numérique sur plusieurs années.
Les technologies ne contribuent pas à changer la situation socioéconomique des segments vulnérables ou défavorisés.	Faible	La stratégie sectorielle prévoit une analyse de la situation des segments de population les plus vulnérables et leur inclusion dans le dispositif du numérique (accès aux services de santé, éducation et administrations, capacité d'utilisation dans son emploi, formations professionnelles, mesures pour l'inclusion de populations vulnérables, défavorisées ou avec des besoins spéciaux e.g. femmes, handicapés, non scolarisés etc.)
Dérapages du contrôle budgétaire, son exécution, les marchés publics et audits	Faible	Les mécanismes de contrôle existants sont efficaces. Cf. Publications des rapports de la Cour des Comptes.

Corruption, transparence, fraudes	Faible	Renforcer le système de vigilance sur l'origine de ces sociétés cherchant les bénéfices de la fiscalité locale.
Hypothèses		
<ul style="list-style-type: none"> • Le raccordement du territoire au câble numérique <i>Tui-Samoa</i> est réalisé dans les délais. • Les relations entre le territoire et l'Etat sont stables et les actions prévues au contrat de développement post 2017 prévoient une contribution à la stratégie numérique avec effectivement des crédits programmés et déboursés en fonction de cette politique sectorielle. • Les capacités institutionnelles et le personnel nécessaires pour assurer une bonne exécution de la stratégie numérique sont en place (par exemple, pour la mise en place de la télémédecine, du SIG, et pour la promotion de l'investissement et de l'appui au secteur tertiaire délocalisé). 		

3. Enseignements tirés, complémentarité et questions transversales

3.1 Enseignements tirés

En 2002, Wallis et Futuna a adopté une stratégie de développement durable fixant les orientations de développement du territoire à l'horizon de quinze ans. Ce document a servi de référence pour la programmation et l'exécution des principaux plans pluriannuels d'intervention de l'UE, de l'État et du territoire en faveur de son développement.

L'analyse globale de la situation actuelle indique une baisse démographique continue et une économie traditionnelle et non marchande, dominée par l'administration publique. Elle indique également des difficultés de coordination et de faibles capacités locales.

La coopération dans le cadre des 9^e et 10^e FED a porté sur le désenclavement du territoire à travers le renforcement de la desserte maritime et des infrastructures portuaires ainsi qu'à travers le renforcement des capacités locales par la formation et l'appui technique aux agents des services du territoire dans l'élaboration et l'exécution (suivi-évaluation) de projets financés par le FED.

Les principales leçons tirées de la mise en œuvre des FED précédents ont été intégrées dans l'action. Le recours à un CRS a permis de faciliter l'approbation d'une stratégie sectorielle de développement numérique, d'anticiper les difficultés éventuelles liées au manque de coordination (comité de pilotage), de transparence (démarche participative avec tous les acteurs du territoire) et institutionnelle (stratégie adoptée formellement par l'assemblée territoriale).

L'action envisagée est conçue sur la base du diagnostic détaillé contenu dans la stratégie de développement 2016-2030 adoptée qui traduit la volonté clairement affirmée d'une approche inclusive et durable. L'identification des potentiels et des opportunités de croissance du territoire a servi d'ancrage à la préparation et la formulation de la stratégie sectorielle et repose sur la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et culturels du Territoire.

3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs

Pour la mise en œuvre de sa politique numérique, le territoire peut compter sur les missions d'assistance technique financées dans le cadre du 10^e FED territorial, du projet de raccordement au câble numérique (assistance à maîtrise d'ouvrage), du partenariat avec les services du ministère des outre-mer.

Le désenclavement numérique se poursuit actuellement avec la mise en place en décembre 2015 de la téléphonie mobile. Son déploiement sur l'ensemble des deux îles est cofinancé par

l'Etat dans le cadre de son programme de rattrapage du retard des Outre-mer en infrastructures et par le territoire via le recours à l'emprunt.

A la demande du territoire, l'Agence Française de Développement (AFD), institution financière contribuant au développement du territoire et en particulier dans le secteur des télécommunications, poursuit son action en lui accordant un prêt-relais d'un montant total maximum en principal de 13 millions d'EUR¹² pour le préfinancement du projet de raccordement au futur câble sous-marin de communication numérique entre Samoa et Fidji. Le prêt est remboursable *in fine* en une seule fois au plus tard le 15 novembre 2019. Quinze (15) versements maximum sont autorisés.

Le prochain contrat de développement (CDD) post-2017 à conclure entre l'Etat et le territoire sur une période de cinq (5) ans inclura le financement d'actions de la politique numérique du territoire, notamment dans les secteurs relevant de la compétence de l'Etat, tels que la santé, l'éducation et la coopération régionale. L'élaboration du futur CDD en cours de préparation par le SCOPPD permettra lors de la négociation avec l'Etat d'insérer dans ses priorités d'intervention le désenclavement numérique par conséquent la mise en œuvre de la stratégie de développement numérique. Cette phase de négociation entre l'Etat et le territoire débutera au second semestre 2017 pour une adoption prévisionnelle du CDD 2018-2022 au plus tard le début de l'année 2018.

3.3 Questions transversales

Par le biais d'une tarification abordable, la stratégie sectorielle vise à rendre la technologie numérique accessible au plus grand nombre en mettant l'accent sur la partie de la population actuellement en marge de cette technologie (femmes, personnes en situation de handicaps, à bas revenus, jeune non scolarisé).

La politique sectorielle de développement numérique est une déclinaison de la stratégie de développement durable du territoire à horizon 2030. Celle-ci identifie la **préservation de l'environnement et de la biodiversité** comme un **enjeu fondamental** et fait de l'économie bleue, du tourisme, de l'accueil d'activités tertiaires délocalisées et du secteur primaire des axes stratégiques pour le développement économique du territoire.

Par ailleurs, l'amélioration de la connectivité permettra d'améliorer la gestion environnementale grâce à une meilleure coordination des acteurs, des nouvelles possibilités de formation en ligne et à un meilleur accès aux ressources, outils et informations sur la gestion de l'environnement.

Une étude d'impact environnemental pour le raccordement au câble sous-marin *Tui Samoa* a été réalisée au mois de juillet 2016 et la restitution de cette mission a été faite en septembre 2016. Cette étude permet l'établissement de l'état initial des sites à Wallis et à Futuna, l'analyse des effets du projet sur les milieux impactés par le projet et la formulation de mesures de protection et de limitation des impacts négatifs.

4. Description de l'action

4.1 Objectifs/résultats

L'objectif général

¹² Le territoire et l'AFD ont signé la convention de crédit le 16 novembre 2016.

L'objectif général du programme est le désenclavement territorial par la voie numérique et, par conséquent, le développement socioéconomique du territoire et sa meilleure insertion dans son environnement régional.

Ce programme s'inscrit dans l'Agenda 2030 et il est en phase avec l'Objectif Développement Durable (ODD) n°8 "Accès à des emplois décents" puisque le développement numérique favorise les activités productives, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et la croissance des petites et moyennes entreprises. Cela n'implique pas d'engagement de la part de Wallis et Futuna qui bénéficie de ce programme.

Objectifs spécifiques

La stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna vise les objectifs spécifiques suivants :

1. Accéder au THD en améliorant la connectivité numérique du territoire pour tous (ménages, administrations et entreprises) ;
2. Développer le territoire en améliorant la santé de la population en diversifiant l'offre et la qualité des services de santé pour la population ;
3. Valoriser les compétences des wallisiens et futuniens pour renforcer l'attractivité du territoire en mettant le numérique au service de l'éducation pour préserver le niveau de formation de la population ;
4. Faire de l'administration un facilitateur du développement ;
5. Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional en utilisant le numérique pour une meilleure participation dans les instances régionales de coopération et de nouveaux partenariats avec les États voisins ;
6. Développer l'économie du territoire en capitalisant le numérique pour attirer des entreprises et ainsi développer une nouvelle offre de services dans le secteur tertiaire et développer l'activité économique locale par les TIC.

Les produits escomptés sont :

- La connectivité des ménages et les entreprises au THD est améliorée, sécurisée, abordable et de qualité ;
- L'offre et la qualité des services de santé de la population sont améliorées, renforcées, notamment grâce à la télémédecine et au développement de la connectivité : la prévention, le diagnostic précoce, le traitement et le suivi de patients sont optimisés ;
- Les compétences et capacités des wallisiens et futuniens sont consolidées pour renforcer l'attractivité du territoire ; grâce aux TICs, d'autres opportunités de formation de qualité sont disponibles et suivies ;
- L'administration est un facilitateur du développement ; son efficacité dans l'action et dans la gestion des affaires publiques et politiques de développement s'est améliorée via les TICs ; les archives sont numérisées et un système d'information géographique (SIG) sert tous les acteurs du développement ;
- Le territoire est mieux inséré dans son environnement régional : de nouveaux partenariats dans la région sont mis en œuvre, la visibilité du territoire s'est améliorée ;
- Se développe une offre économique dans le secteur tertiaire grâce au développement du numérique et à la mise en valeur des atouts du territoire, à l'amélioration de l'attractivité du territoire pour les financements externes, à un meilleur accompagnement des entreprises et leur accès au financement, leur permettant la création des nouvelles activités économiques locales.

4.2 Principales activités

Le cadre légal et réglementaire pour l'adoption et l'utilisation des technologies sera révisé et complété de façon à assurer l'adoption et l'application effectives des textes et lois nécessaires sur les TICs (lois relatives à la protection de données privées, protection des mineurs en ligne et cybercriminalité, transactions électroniques et paiements sécurisés, télétravail, signature électronique etc.).

Les cibles concernant la politique de service universel (par exemple le pourcentage des ménages et d'entreprises sont connectés et autres indicateurs d'utilisation effective/appropriation) seront définies. Pour cela, les **populations vulnérables ou désavantagés** seront identifiés (revenus faibles, femmes, handicapés, jeunes non scolarisés, personnes âgées, etc.), grâce notamment aux résultats de l'enquête sur les TIC auprès des ménages et des entreprises rendus au mois de mars 2017, afin de considérer des actions spécifiques pour leur inclusion numérique.

4.2.1 Appui budgétaire

Les activités principales comprendront :

- Le transfert d'un montant maximum de 19 000 000 EUR sur la période 2017-2020
- Le suivi des 4 conditions générales à l'appui budgétaire et en particulier le suivi dans la mise en œuvre de la stratégie numérique à travers un dialogue politique renforcé entre l'UE et le territoire.

Il est attendu un dialogue continu avec le territoire sur la mise en œuvre de la stratégie numérique et en particulier :

- o La réalisation du projet de raccordement au câble numérique *Tui Samoa* et du déploiement du réseau terrestre ;
- o L'accès universel et abordable au numérique ;
- o Le plan numérique de la santé et le développement de la télémédecine ;
- o le plan numérique de l'éducation et le développement de la formation à distance ;
- o l'administration facilite le développement en instaurant une confiance numérique, en autorisant l'accès aux archives et aux données du SIG ;
- o l'insertion dans les instances régionales ;
- o la promotion et le développement d'actions en faveur de la création d'entreprises et de la diversification des offres de financement.

4.2.2 Appui complémentaire

Une assistance technique sera mise en place afin de renforcer les capacités des services du SCOPPD (service focal pour la coopération avec l'UE) pour la coordination de la mise en œuvre de la stratégie numérique, le suivi des actions et la formulation de recommandations, la préparation des rapports d'avancement par le comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, la collecte et l'analyse des données liées aux indicateurs de la logique d'intervention et à ceux relatifs aux paiements des tranches fixes et variables.

L'objectif poursuivi est l'élaboration d'un outil de gestion nécessaire au suivi de la stratégie de développement numérique et des indicateurs de performance. L'appui complémentaire fera l'objet d'un contrat spécifique soit selon les règles du FED en gestion indirecte. Le budget alloué à cet appui est de 400 000 EUR.

Afin de prendre en compte les enseignements tirés dans la mise en œuvre du 10^e FED et remédier aux faiblesses de capacités du territoire, un chargé de mission a été recruté au sein du SCOPPD dédié exclusivement au suivi de la stratégie de développement numérique et à la préparation de dossiers de décaissement en étroite collaboration avec les autres services du territoire (Services Postes et Télécommunications, budget et finances) et l'assistance technique.

4.3 Logique d'intervention

La logique d'intervention du programme repose sur le triptyque « Transfert financier direct – Dialogue politique – Appui technique ».

Le numérique sera directement mis au service de l'amélioration et la diversification de l'offre et la qualité des services de santé et d'éducation, de la formation professionnelle, de la simplification démarches administratives, de l'insertion du territoire dans son environnement régional et du développement du secteur privé.

Le cadre du programme (dialogue politique sectoriel, l'aide complémentaire ainsi qu'un transfert financier) permettra de mobiliser les parties prenantes et conduira :

- à une articulation plus étroite entre les acteurs locaux (différents services territoriaux et ceux de l'Etat impliqués dans la mise en œuvre et le secteur privé) ;
- une articulation plus efficiente des financements externes, tel que le FED, avec les budgets et actions de l'Etat et du territoire ;
- une meilleure planification sur le moyen terme, une budgétisation pluriannuelle des actions et une exécution des budgets programmés sur le territoire ;
- une amélioration des indicateurs et des données statistiques clefs de la politique numérique, notamment grâce à la mise en œuvre de l'observatoire des TIC.

A travers le renforcement de la connectivité du territoire via son raccordement au câble numérique permettant un accès au très haut débit, le programme vise à favoriser l'intégration régionale de Wallis et Futuna, à le rendre plus attractif aux entreprises extérieures et à favoriser la création d'activités économiques locales. Les atouts spécifiques du territoire pourront alors être valorisés et amener les entreprises à faire le choix de s'implanter et de se développer à Wallis et Futuna. Aussi, la mise en service d'une solution de connectivité THD permettra aux habitants d'accéder à de nouveaux services, notamment les services publics dans les domaines de la santé, de l'éducation, et de la formation professionnelle.

5. Mise en œuvre

5.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 85, paragraphe 2, de la décision n 2013/755/UE du Conseil.

5.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **48** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords

concernés; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué est réparti comme suit : 19 000 000 EUR au titre de l'appui budgétaire et 400 000 EUR au titre de l'appui complémentaire. Ce montant réservé en appui budgétaire vient compléter l'apport du territoire et de l'Etat estimé à 13 000 000 EUR, soit un total de 32 000 000 EUR pour la mise en œuvre de la *stratégie sectorielle de développement numérique*.

L'exercice de chiffrage de la *stratégie sectorielle de développement numérique*, menée par le SCOPPD, tient compte des budgets et plans déjà existants dans les secteurs, et budgétise les besoins additionnels (à ceux déjà prévus dans leur propre budgets sectoriels par les agences et services en charge de la santé, l'éducation, la formation professionnelle, la coopération régionale et les transports, l'administration et le développement du secteur privé) pour assurer l'appropriation des TIC par les utilisateurs et leur impact significatif dans les secteurs.

L'intégralité des actions nécessaires pour réaliser le potentiel et maximiser l'impact de l'arrivée du câble numérique et du haut débit a bien été prise en compte : l'acquisition de nouveaux équipements, la réalisation de travaux d'infrastructures, la mise en place de systèmes d'informations, la réingénierie de procédures et des services, la formation du personnel.

5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la *stratégie sectorielle de développement numérique de Wallis et Futuna 2016-2021*, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique;
- mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité;
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de la gestion des finances publiques;
- progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.

b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes:

- Augmentation de la part des ménages, des entreprises et populations défavorisées utilisant les TICs
- Hausse de la part des patients diagnostiqués ou traités sur le plateau technique local grâce au développement de la télémédecine
- Hausse du nombre de jeunes et adultes formés sur place (à distance) au lieu de quitter le territoire
- Hausse du nombre d'emplois créés dans le secteur des TIC.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par le territoire à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé versé à la direction des finances publiques sur le budget du territoire. L'opération de crédit des virements en euros décaissés en Francs Pacifique sera exécutée aux taux de change applicables, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

Afin de favoriser les efforts de réforme du secteur, il est prévu d'utiliser des tranches fixes et variables avec un renforcement progressif du poids de la tranche variable selon le calendrier suivant:

	2017	2018	2019	2020	TOTAL	%
Tranche Fixe	12	1	0.5	1	14.5	76%
Tranche variable	0	1	1.5	2	4.5	24%
Total	12	2	2	3	19	100%

5.4 Modalités de mise en œuvre pour l'appui complémentaire d'un appui budgétaire

5.4.1 Budget indicatif

Allocations indicatives (montant en millions EUR)	Contribution de l'UE
Appui budgétaire: Contrat de réforme sectorielle	19.0
Appui complémentaire	0.4
Évaluation (mi-parcours et finale) - Audit	0.2
Totaux	19.6

5.4.2 Gestion indirecte avec le territoire de Wallis et Futuna pour le marché de service d'assistance technique en faveur des services de l'Administration supérieure du territoire des îles Wallis et Futuna

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le territoire de Wallis et Futuna conformément à - l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) n° 323/2015. Ainsi et conformément à l'article 84, paragraphe 3, deuxième alinéa, du règlement n° 966/2012¹³. le territoire de Wallis et Futuna est l'entité la plus appropriée pour mettre en œuvre cet appui complémentaire en raison de la capacité des services de l'Administration supérieure du territoire de le faire, mais aussi par son expérience dans la gestion des FED précédents. Cette mise en œuvre implique la passation d'un marché de service d'assistance technique. Ce mode de mise en

¹³ En cas de gestion indirecte, la décision de financement précise également l'entité ou la personne en charge en vertu de l'article 58, paragraphe 1, point c), les critères ayant présidé à la sélection de l'entité ou de la personne et les tâches confiées à ladite entité ou à ladite personne

œuvre se justifie par la nécessité de renforcer les capacités de suivi de la politique sectorielle qui fait objet de cet appui budgétaire.

Le territoire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. Les paiements sont exécutés par la Commission.

Les entités en charge réaliseront les tâches d'exécution budgétaire suivantes:

- une assistance technique aux services du SCOPPD pour appuyer la coordination de la mise en œuvre de la stratégie numérique, le suivi des actions et la formulation de recommandations, la préparation des rapports d'avancement pour le comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, la collecte et l'analyse des données liés aux indicateurs de la logique d'intervention et a ceux relatifs aux paiements des tranches fixes et variables.
- Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

Période indicative pour le lancement : deuxième semestre 2017

5.4.3 Arrangements et calendrier pour les déboursements

Conformément aux conditions de décaissement fixées dans la présente convention de financement, le territoire présente à la Commission européenne une requête officielle de décaissement pour chaque paiement annuel aux dates indiquées dans le calendrier indicatif des décaissements, comprenant: i) une analyse et une justification les plus exhaustives possibles pour le décaissement des fonds, y compris des pièces justificatives qui doivent être annexées et ii) une fiche signalétique financière dûment signée afin de faciliter les paiements ultérieurs. La présentation formelle de la demande complète, incluant les éléments susmentionnés, constitue une condition préalable à l'examen par la Commission européenne du respect des conditions générales et spécifiques relatives au déboursement des tranches. En l'absence de dossier complet, la Commission européenne pourra être amenée à ajourner le traitement de la demande.

Le calendrier prévisionnel de décaissement est le suivant (en millions d'EUR):

	Année 1 : 2017				Année 2 : 2018				Année 3 : 2019				Année 4 : 2020			
Type de tranche	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Tranches fixes				12				1				0,5				1
Tranches variables								1				1,5				2
TOTAL				12				2				2				3

Calendrier indicatif des conditions de déboursements :

Comité pilotage: revue annuelle de la	Demande de décaissement	Période de référence	Date indicative de décaissement	Année Budgétaire	Tranches
---------------------------------------	-------------------------	----------------------	---------------------------------	------------------	----------

stratégie numérique					
Mai 2017	Octobre 2017	Mars 2016- Mar 2017	Décembre 2017	FY 2017	1 tranche fixe € 12M Total: € 12M
Mai 2018	Août 2018	Avril 2017- Mars 2018	Décembre 2018	FY 2018	1 tranche fixe € 1M 1 tranche variable € 1M Total: € 2M
Mai 2019	Août 2019	Avril 2018- Mars 2019	Décembre 2019	FY 2019	1 tranche fixe € 0.5M 1 tranche variable € 1.5M Total: € 2M
Mai 2020	Août 2020	Avril 2019- Mars 2020	Décembre 2020	FY 2020	1 tranche fixe € 1M 1 tranche variable € 2 M Total: € 3.0 M

Conditions générales du décaissement des tranches fixes et variables

Il est prévu le décaissement de **quatre tranches**, dont la première tranche est fixe, la deuxième, troisième et quatrième sont fixes et variables. :

- Les conditions générales par tranches de déboursement établies ci-dessous s'appliquent, sauf exception, au décaissement de toutes les tranches, et toutes les requêtes pour la libération des tranches doivent être accompagnées de toute information et documentation appropriées
- Le calcul du décaissement des tranches variables est basé sur l'atteinte de résultats mesurés par des indicateurs de performance

Mécanisme de pondération du montant décaissé en fonction du pourcentage de réalisation de l'indicateur:

Chaque année et pour chacun des indicateurs le décaissement de chaque tranche variable se fera de la manière suivante:

- Pour chaque indicateur un score de 1, 0,5 ou 0 est attribué en fonction du niveau d'atteinte des activités (valeur/cible) et permet le décaissement proportionnel de la tranche.
- Un score de 1 est attribué à l'indicateur ayant atteint entre 90% et 100% de la cible (variation entre valeur de base et cible de l'année concernée) ;
- un score de 0,5 est attribué à l'indicateur ayant atteint entre 50% et 89,99% de la cible (variation entre valeur de base et cible de l'année concernée) ;
- un score de 0 est attribué à l'indicateur dont la réalisation est inférieure à 50% (variation entre valeur de base et cible de l'année concernée).

Le montant total à décaisser pour chaque tranche variable est le total résultant de l'addition de chaque indicateur.

Tranches	Dates indicatives de décaissement	Conditions et critères	Source de vérifications
1 ^{er} tranche fixe 12.0 M EUR	Demande : Octobre 2017 Décaissement : Décembre 2017	Conditions générales	Délibération de l'Assemblée territoriale et arrêté Rapport d'exécution de la stratégie Politique et stratégie de service universel avec cibles pour les

			années à venir
2ème tranche fixe 1M EUR 1 ^{ère} tranche variable 1 M EUR	Demande : Août 2018 Décaissement : Décembre 2018	Conditions générales + Conditions spécifiques pour les indicateurs tranche variable	- Conseil d'Administration de l'Agence de santé - Validation de la DEC - Délibération de l'Assemblée territoriale et arrêté - Rapport d'exécution de la stratégie - Plans stratégiques TICs des secteurs de la santé et du 1 ^{er} degré de l'enseignement - Plan d'actions pour le développement des activités tertiaires
3ème tranche fixe 0.5 M EUR 2ème tranche variable 1.5 M EUR	Demande : Août 2019 Décaissement : Décembre 2019	Conditions générales + Condition spécifiques pour les indicateurs tranche variable	Délibération de l'Assemblée territoriale et arrêté Rapport d'exécution de la stratégie
4ème tranche fixe 1M EUR 3ème tranche variable 2M EUR	Demande : Août 2020 Décaissement : Décembre 2020	Conditions générales + Condition spécifiques pour les indicateurs tranche variable	Rapport d'exécution de la stratégie + rapport d'évaluation

5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 89, paragraphe 2, point f), sous ii), et l'article 89, paragraphe 3, de la décision 2013/755/UE du Conseil en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

5.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Un comité de pilotage du programme et un comité technique de la stratégie numérique ont déjà été créés en août 2016 par l'arrêté n° 2016-496 pour assurer le suivi de la mise en œuvre du programme et des mesures appuyées par ce programme.

Le comité de pilotage est l'instance stratégique de pilotage du programme. Il se réunit au moins deux fois par an. Le bénéficiaire pourra décider d'inviter aussi, à titre d'observateur, d'autres agences, des représentants des acteurs de la société civile, y compris le secteur privé et les associations professionnelles concernées. Le comité assurera une coordination en donnant des

orientations aux différents services et départements pour le suivi et la mise en œuvre de l'aide européenne.

Les représentants de la société civile, y compris le secteur privé et les associations professionnelles concernées seront invités aux réunions annuelles de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Le comité technique est défini par l'arrêté territorial 2016-496 comme étant de composition variable déterminé par le Préfet en fonction des thématiques et peut associer aux réunions toutes les personnes pertinentes. Le secrétariat des deux comités est assuré par le SCOPPD.

5.7 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité de projet) ou la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.8 Évaluation

Eu égard à l'importance de l'action, il sera procédé à deux évaluations, une à mi-parcours, une finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants.

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée à des fins d'apprentissage, en particulier par rapport au suivi des indicateurs de performance.

L'évaluation finale sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à divers niveaux (y compris la révision de la politique sectorielle).

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu deux marchés de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre en 2018 et au plus tard la fin de l'année 2020.

5.9 Audit

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des

audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

A titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'audit au titre d'un contrat cadre en 2022.

5.10 Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur l'appui budgétaire.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

ANNEXE 1 - Les chiffres clés (source : STSEE - 2013)

Proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour	indicateur non mesuré car non significatif
Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans présentant une insuffisance pondérale	Indicateur non mesuré car non significatif
Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	27.1 ‰
Taux de mortalité des enfants de moins de un an	22.1 ‰
Indice de fécondité (par femme en âge de procréer)	2, 1
Espérance de vie à la naissance	75.8
Nombre habitant et âge médian de la population (juillet 2013)	12 197 habitants et 32.2
Taux net de scolarisation dans le primaire	Proche de 100 %
Proportion d'élèves achevant leurs études primaires	Proche de 100 %
Rapport filles/garçons dans l'enseignement (du 1 ^{er} et 2 nd degré)	92 filles / 100 garçons
Taux d'alphabétisation	81.2 %
Taux de chômage	11.8 %
Taux de chômage des personnes de 15 à 24ans	41.8 %
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	100 %
Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	100 %
Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	Indicateur non mesuré car non significatif
Pourcentage de la population ayant accès à l'eau courante	99,4 %
Pourcentage de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées	91.4 %
PIB par habitant (2005)	10 148 Euros (soit 1.2 millions Fcfp)

Nota : Une étude de l'Agence Française de Développement sur l'Indice de Développement Humain (IDH) des départements et collectivités d'outre-mer place Wallis et Futuna au 53^{ème} rang mondial en 2005. Ce classement s'explique essentiellement par les progrès sociaux (éducation et espérance de vie à la naissance) plus importants que le développement économique.

Tableau sur l'évolution des services de la télécommunication (téléphonie, internet) :

(Source : service des postes et télécommunications).

Indicateurs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Abonnement Tél. fixe	2 432	2 851	2 977	3 113	3 173	3 130	3 192	3 132	3125	
Abonnement Internet	554	752	880	1 075	1 144	1 177	1 309	1 305	1351	
Abo haut débit :										
- 128 Kbits	174	491	627	686	660	799	917	799	789	
- 256 Kbits	37	63	61	73	115	153	264	337	412	
- 512 Kbits	6	20	20	21	26	34	35	37	44	
- 1 Mo	8	8	10	13	13	12	13	16	18	
Tarifs abonnement haut débit (en XPF) :										
- 128 Kbits	19 900		15 000		10 900		9 900			
- 256 Kbits	35 900		28 000		19 600		14 900			
- 512 Kbits	68 900		55 000		38 500		38 500			
- 1 Mo	130 000		110 000		77 000		77 000			
Bornes wifi							19	42	51	
Particuliers et Internet	<u>Remarque</u> : Plus de 80% des clients particuliers bénéficient d'une connexion à 128 Kbits							71 %	67 %	64%
Entreprises présentes dans le secteur du numérique	<u>Remarque</u> : Près de 40% des contrats ADSL professionnels sont des raccordements en 128Kbits							38 %	35 %	30%
Installation du réseau de téléphonie mobile	Mise en service en décembre 2015 et Poursuite du déploiement en 2016									
Services en ligne/Sites internet (source : recherches sur internet)	SPT : Annuaire en ligne, philatélie, compte/facture/consommation d'abonnement télécom Préfecture de WF : démarches administratives en ligne, actualités, publications officielles Vice-rectorat : site internet, <i>pronote</i> par établissement du secondaire Etablissements scolaires : Lycée agricole de WF Service de la statistique et des études économiques, CCIMA, Site de Loïna									

Annexe 2 : Cadre d'évaluation des performances (CEP) de la stratégie sectorielle de développement numérique

IP indicateurs d'intrants / processus : IO Indicateur de réalisation (output) IR les indicateur de résultat (outcome) II indicateur d'impact

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 1: Accéder au THD et améliorer la connectivité numérique du Territoire pour tous (ménages, administration et entreprises)		
Résultat 1.1 : le projet de raccordement est consolidé	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2016) documents relatifs à l'étude d'impact environnemental et devis prévisionnels des coûts du câbles sont disponibles IP • (Q3 2018) analyse du socle de la législation, des réglementations applicables disponibles IP 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du SCOPPD
Résultat 1.2 : le Territoire est raccordé au câble	<ul style="list-style-type: none"> • (Q1 2018) construction de deux bretelles spécifiques pour le Territoire terminée IO 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du SCOPPD et maître d'ouvrage
Résultat 1.3 : les liaisons terrestres sont déployées	<ul style="list-style-type: none"> • (Q1 2018) le Haut débit via le câble est disponible sur le Territoire IR • (Q2 2018) Connectivité terrestre haut débit disponible couvre 85% ¹⁴de la population (via câble, fibre, 4G WIFI/WIMAX ou autre technologie) IR – (Q2 2019 95%) • (Q2 2017) Plan déploiement terrestre définitif • (Q2 2018) 80% des Grands comptes identifiés connectés par fibre (ex. Hôpitaux, Lycée, établissement administratifs, EEFW) IO (Q2 2019) 90 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Carte, rapports, liste des clients, connectés du SPT
Résultat 1.4 : le THD est accessible à tous et toutes sur l'entièreté du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • (Q2 2017) première enquête TIC pour les ménages et les entreprises effectuée IP • (Q4 2017) observatoire des TICs défini et mis en place IP • (Q4 2017) des objectifs de politique de service universel sont définis et approuvés (<i>en termes de taux d'utilisateur du HD à atteindre pour la population générale, les entreprises, les populations vulnérables et quelles mesures à prendre en compte</i>) • Nombre d'abonnés à internet (INDICATEUR 1)*. <p>1 368 en 2015</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes et statistiques de l'Observatoire des TIC et/ou STSEE • Chiffres du SPT

¹⁴ à vérifier avec couverture téléphonie cellulaire avec le SPT

	1 420 en 2016	
	1 480 en 2017	
	1 556 en 2018	
	1 632 en 2019	
	1 708 en 2020	

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 2: Améliorer et diversifier l'offre et la qualité des services de santé pour la population grâce au numérique. (* ¹⁵)		
Résultat 2.1 : le système de santé est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2017) L'étude préalable de la télémédecine de l'Agence de santé est réalisée • (Q1 2018) Le plan d'action de l'Agence de santé est élaboré 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de l'AdS • Etude préalable sur la télémédecine • Plan d'actions de télémédecine de l'AdS
Résultat 2.2 : le plateau technique de l'AdS est modernisé et opérationnel en télémédecine	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de patients ayant recours au plateau technique local, le plan de télémédecine et les équipements de télémédecine (INDICATEUR 2)* <p>4769 en 2016</p> <p>5010 en 2017</p> <p>5250 en 2018</p> <p>6200 en 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de l'AdS
Résultat 2.3 : la prévention et le dépistage précoce des maladies sont améliorés	<ul style="list-style-type: none"> • (Q2 2018) signature de X partenariats et procédures mises en place pour la prévention et le dépistage précoce des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de l'AdS
Résultat 2.4 : le suivi des patients est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> • (Q2 2019) le dossier médical électronique des patients est utilisé régulièrement IO • (Q2 2021) 100% des patients ont leur dossier numérisé 	Rapports de l'AdS

¹⁵ Indicateurs de santé devront être validés fin 2017- selon étude programmée par ADS

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 3: Valoriser les compétences des wallisiens et futuniens pour renforcer l'attractivité du Territoire		
Résultat 3.1 : les applications nationales de gestion du système éducatif sont déployées et utilisées	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2018) les applications de gestion de l'éducation nationale adaptées au Territoire et identifiées par le Vice rectorat sont en place dans le secondaire (logiciels de gestion du personnel, de paye, de suivi des élèves). IO 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Vice-Rectorat et de la DEC
Résultat 3.2 : le plan numérique national est déployé sur le Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • (Q1 2018) 50% des élèves de 5^e et 4^e ont accès aux outils et ressources pédagogiques numériques. IO • (Q4 2019) 95% des enseignants et du personnel administratif sont formés aux usages du numérique. IO 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Vice-Rectorat
Résultat 3.3 : de nouvelles pratiques d'enseignement sont mise en place et effectives	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2020) 90% de professeurs de primaire font usage des nouvelles pratiques d'enseignement (quand les TIC les permettent) IR • (Q4 2019) 90% des matières de l'enseignement secondaire incluent des ressources numériques dans les travaux des élèves IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Vice-Rectorat et du SITAS et de la DEC
Résultat 3.4 : la formation ouverte à distance est développée et accessible	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2018) la salle d'e-formation est opérationnelle • (Q4 2018) un catalogue de formations, d'études à distance diplômantes/certifiés est mis en place par le Vice-rectorat, le GRETA, le SITAS, avec l'appui et le soutien du Territoire en partenariat avec des établissements extérieurs IO <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes formées à distance via le e-learning (INDICATEUR 3)* <p>0 en 2016 10 en 2019 30 en 2020 60 en 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports vice Rectorat et du SITAS)
Résultat 3.5 : les compétences	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2019) Un dispositif de certification tel que le Passeport de Compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports Vice Rectorat et SITAS, GRETA

informatiques sont reconnues par le Vice Rectorat au niveau national	<p>Informatiques Européen (PCIE) ou le Certificat Informatique et Internet (C2i) est mis en place IO</p> <ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2021) 50% des offres de postes et d'emploi qualifiés incluent certification de compétences informatiques II 	
--	--	--

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 4: Faire de l'Administration un facilitateur du développement		
Résultat 4.1 : la confiance numérique est instaurée	<ul style="list-style-type: none"> • (Q1 2018) Le plan de valorisation des cyberbases dédiés à la jeunesse et population éloignée du numérique est approuvé (<i>ce plan peut inclure les mesures assurant l'accès à toute population au très haut débit, des modules de prévention, l'échange autour des usages internet et proposant des ateliers de prise en main des outils numériques pour tous</i>). IR • (Q4 2017) la campagne d'informations liées aux nouveaux usages et risques, à l'impact qu'aura l'installation et utilisation de la fibre optique sur les activités des commerçants, des services administratifs et des particuliers est adoptée IO • (Q4 2018) la campagne d'information est menée 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports activités de l'Administration supérieure et du Service de la Jeunesse et du Sport
Résultat 4.2 : les archives du Territoire sont accessibles au public	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2019) démarrage de la numérisation des archives du Territoire IR • (Q4 2021) 30% de archives historiques et administratives du Territoire sont numérisées et consultables en ligne IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports activités de Service culturel
Résultat 4.3 : les démarches administratives sont dématérialisées	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2017) ont été identifiées par l'administration les démarches administratives pouvant être dématérialisées et présentant un intérêt de l'être IR • (Q2 2018) 10% des démarches administratives de l'Etat et du Territoire identifiées pertinentes sont dématérialisées IR • (Q2 2019) 50% des démarches administratives de l'Etat et du Territoire identifiées pertinentes sont dématérialisées IR • (Q1 2020) 95 % des démarches administratives de l'Etat et du Territoire qui ont été identifiées sont dématérialisés IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et données de l'Administration supérieure
Résultat 4.4 : les agents de l'Administration sont formés aux outils et usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> • (Q2 2018) Toutes les fiches de poste des agents permanents de l'Administration – catégories supérieures - sont mises à jour faisant mention des compétences numériques nécessaires et attendues pour chaque agent. IO • (Q2 2018) le plan de formation des agents aux outils et usages numériques est mis 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et données de l'Administration supérieure

	<p>en place IP</p> <ul style="list-style-type: none"> • (Q2 2019) 100% agents formés IO 	
Résultat 4.5 : le système d'informations géographiques est en place et diffuse les données	<ul style="list-style-type: none"> • (Q1 2018) service centralisateur du SIG Territorial est désigné et le recrutement du personnel en charge de sa gestion programmé IP • (Q2 2019) un service centralisateur du SIG Territorial fournit à tous les acteurs publics et privés les informations géographiques de base et de nombreuses couches d'information thématiques IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité du service centralisateur du SIG

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 5: Soutenir l'insertion de Wallis et Futuna dans son environnement régional		
Résultat 5.1 : la coopération régionale est renforcée, notamment les collaborations techniques et partenariats dans la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2019) Depuis 2016, au moins 4 nouveaux projets et/ou actions régionales incluent Territoire de Wallis et Futuna. (projets environnementaux, sociaux, culturels sportifs, économiques). IR • (Q2 2021) Le nombre de partenariats actifs du Territoire de Wallis et Futuna avec d'autres pays de la région a augmenté de 35% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du SCOPPD
Résultat 5.2 : la visibilité du Territoire est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> • (Q4 2017) portail WF est opérationnel et actualisé régulièrement IO • (Q3 2018) : les délégations du Territoire voient leur rôle et responsabilités mises à jour pour attirer tourisme et investissements (<i>cela peut inclure: catalogues, page web de contact, personnel disponible et formé pour accompagner candidats à l'investissement, participation à des espaces de promotions (foires etc.)</i>) IP-IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du L'Administration supérieure.
Résultat 5.3 : la culture locale et les langues vernaculaires sont mieux diffusées	<ul style="list-style-type: none"> • (Q3 2018) un site est en ligne offrant des cours de langues wallisienne et Futunienne grâce à la création d'un module spécifique d'apprentissage des langues vernaculaires en ligne IO • (Q3 2021) 300 personnes ont finalisé le module apprentissage de langues wallisienne ou futuniennes en ligne IR 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du service culturel et de l'académie des langues

	Indicateurs / cible / année	Source de vérification
OBJECTIF SPECIFIQUE n° 6: Développer l'économie du Territoire		
Résultat 6.1 : secteur privé en croissance	<ul style="list-style-type: none"> (Q1 2018) Un mécanisme d'accompagnement à la création d'initiatives dans le secteur privé est en place (en particulier pour les activités à forte valeur ajoutée comme celles du domaine TIC : activités délocalisées, la sécurité informatique, le développement de logiciel, le e-commerce, etc.) IO <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'emplois déclarés et postes créés dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication ou qui offrent des services (INDICATEUR 4)* <ul style="list-style-type: none"> 85 en 2016 95 (+ 10 emplois) en 2017 105 (+ 20 emplois) en 2018 135 (+ 50 emplois) en 2019 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du L'Administration supérieure et des services qui seront désignés pour ces tâches.
Résultat 6.2 : des nouvelles entreprises sont créées et croissent	<ul style="list-style-type: none"> (Q4 2017) Un centre de gestion agréé et de formalités des entreprises sont créés IP (Q2 2018) Un mécanisme-outil de promotion des exportations, des investissements et d'assistance en matière de recherche de partenariats est en place IO (Q4 2018) une plateforme d'information est en ligne, comme centre de formalité des entreprises, sur les démarches de création d'entreprises, l'accès aux dispositifs d'aide à la création d'entreprises IO 	
Résultat 6.3 : des investissements extérieurs se concrétisent sur le Territoire	<ul style="list-style-type: none"> (Q4 2018) le portail web est utilisé par les services désignés pour mener des campagnes attirant des entrepreneurs dans les secteurs/niches spécifiques pré-identifiés (par benchmark) où le Territoire a des avantages compétitifs clairs. IO (Q1 2020) depuis 2017, 40 entreprises extérieures ont pris contact avec le Territoire ou ont été démarchées et/ou 15 sont accompagnées en vue de potentiels investissement IR (Q4 2020) au moins 10 entreprises ont entrepris des démarches pour investir sur le Territoire et créer des emplois (grâce au numérique) II (Q4 2020) au moins 20 professionnels (professions libérales/individuels comme designer graphiques, architectes, traducteurs, développeur web) sont revenus vivre sur le Territoire pour y exercer leur métier et offrant leurs services via Internet. II 	
Résultat 6.4 : L'accès	<ul style="list-style-type: none"> (Q4 2019) De nouveaux mécanismes de financement sont disponibles pour les 	

au crédit pour investissements est amélioré	entrepreneurs locaux (fonds de capital-risque, d'une plate-forme de prêt d'honneur aux mécanismes de financements participatifs) IO	
---	---	--

Draft

Draft